



Ce formulaire est à retourner, complété, daté et signé dans l'un des Centre d'Action Sociale Ville de Paris.

Je soussigné(e) :

Nom de naissance .....

Nom d'usage .....

Prénom(s) .....

Né(e) le

Déclare sur l'honneur avoir établi mon domicile et résider de façon principale et effective à l'adresse suivante :

N° et nom de rue .....

Code postal.....

Compléments d'adresse : bâtiment, entrée, .....

escalier, N° de boîte aux lettres ou d'appartement... ..

Téléphone ..... Portable.....

Adresse électronique .....@.....

S'agit-il d'une structure d'hébergement pour personnes âgées ou handicapées ? oui  non

Si NON, êtes-vous ? propriétaire  locataire  hébergé

Etes-vous propriétaire d'un bien immobilier ? oui  non

Atteste sur l'honneur :

➤ Etre marié(e), pacsé(e) ou vivre maritalement avec :

Nom, Prénom(s), date de naissance : .....

Je suis averti(e) que :

- la date de réception de cette demande par le CASVP détermine la date d'ouverture des droits à l'aide sollicitée.
- j'ai deux mois à compter de la date de réception de ma demande pour fournir les justificatifs demandés.
- À défaut, ma demande sera classée sans suite. Il m'appartiendra de déposer une nouvelle demande si je désire toujours obtenir la prestation.
- tout changement dans ma situation, relatif aux conditions d'octroi de l'aide sollicitée doit IMMÉDIATEMENT être signalé et toute somme indûment perçue peut faire l'objet de remboursement auprès du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

**Tout arrêt d'adhésion à titre payant à une mutuelle ouvrant droit au Complément Santé Paris doit être immédiatement signalé.**

■ Je suis averti des conditions de récupération suivantes :

- L'intégralité des sommes versées aux personnes âgées au titre du Complément Santé Paris sont récupérées sur la succession du bénéficiaire sur la partie de l'actif net successoral supérieure à Au montant en vigueur au décès du bénéficiaire.
- les sommes versées au titre du Complément Santé Paris sont récupérées en cas de retour à meilleure fortune du bénéficiaire de la prestation qui doit être immédiatement signalé au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Toute déclaration frauduleuse, inexacte, incomplète de ma part dans la constitution de mon dossier est passible d'amende ou d'emprisonnement au titre du nouveau Code pénal.

Paris, le

Signature du demandeur  
ou de son représentant légal